

# AVIS DE PROLONGATION D'UNE ENQUETE PUBLIQUE

## SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

(Articles L.123-9 à L.123-18 et R.123-3 à R.123-27 du code de l'environnement)

**OBJET :** DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE RELATIVE À UN PROJET DE CRÉATION D'UNE NOUVELLE LIGNE DE SÉCHAGE DANS L'ÉTABLISSEMENT EXPLOITÉ PAR LA SOCIÉTÉ CRISTAL UNION SIDESUP À ENGENVILLE

**PÉTITIONNAIRE :** SOCIÉTÉ CRISTAL UNION SIDESUP (SIÈGE SOCIAL : ROUTE D'ARCIS-SUR-AUBE, 10700 VILLETTE-SUR-AUBE)

**EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION :** ENGENVILLE, 12 RUE DU MOULIN

**DURÉE DE L'ENQUÊTE :** INITIALEMENT PRÉVUE DU 6 SEPTEMBRE AU 5 OCTOBRE 2021 INCLUS, **CETTE ENQUÊTE EST PROLONGÉE JUSQU'AU 19 OCTOBRE 2021 INCLUS** SOIT 44 JOURS CONSÉCUTIFS AFIN DE GARANTIR UNE BONNE INFORMATION ET PARTICIPATION DE TOUTES LES PERSONNES CONCERNÉES PAR LE PROJET.

**UNE RÉUNION D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE AVEC LE PUBLIC AURA LIEU LE SAMEDI 16 OCTOBRE 2021 À 10H00 À LA SALLE DES FÊTES D'ENGENVILLE (PLACE DE L'ÉGLISE 45300 ENGENVILLE). LE PORT DU MASQUE SERA OBLIGATOIRE.**

**LE DOSSIER,** COMPORTANT NOTAMMENT UNE ÉTUDE D'IMPACT, SON RÉSUMÉ NON TECHNIQUE ET L'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE EST DÉPOSÉ À LA MAIRIE D'ENGENVILLE (RUE DU COLOMBIER 45300 ENGENVILLE), OÙ LE PUBLIC, UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS SOLlicitÉ AU PRÉALABLE PAR TÉLÉPHONE AU 02 38 32 80 60, POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE ET FORMULER SES OBSERVATIONS SUR UN REGISTRE OUVERT À CET EFFET AUX JOURS ET HEURES SUIVANTS :

- LES LUNDIS, MARDIS, JEUDIS ET VENDREDIS DE 9H À 12H ET DE 14H À 17H,
- LES MERCREDIS DE 9H À 12H.

LE DOSSIER SERA AUSSI CONSULTABLE :

- SUR SUPPORT NUMÉRIQUE À LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DU LOIRET (SERVICE SÉCURITÉ DE L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL) CITÉ COLIGNY, BÂTIMENT C, 131 RUE DU FAUBOURG BANNIER 45000 ORLÉANS

- SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE DÉPARTEMENT DU LOIRET : <http://www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-risques/Risques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-I.C.P.E.-et-autorisation-unique/Dossiers-d-ICPE-et-dossiers-d-autorisation-unique-en-cours/Autorisations-ICPE-et-autorisations-uniquees>

LE PUBLIC POURRA ÉGALEMENT SOLLICITER DES INFORMATIONS SUR LE PROJET AUPRÈS DE L'ÉTABLISSEMENT SIDESUP, 12 RUE DU MOULIN – 45300 ENGENVILLE

**COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :** M. MICHEL BENOIT, DIRECTEUR GÉNÉRAL EN RETRAITE, DÉSIGNÉ PAR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLÉANS, SE TIENDRA, UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS SOLlicitÉ AU PRÉALABLE PAR TÉLÉPHONE AU 02 38 32 80 60, À LA DISPOSITION DU PUBLIC, À LA MAIRIE D'ENGENVILLE, POUR RECEVOIR LES OBSERVATIONS DU PUBLIC

- LE MARDI 5 OCTOBRE 2021 DE 14H À 17H.
- LE MARDI 19 OCTOBRE 2021 DE 15H À 17 H

DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS POURRONT LUI ÊTRE ADRESSÉES PAR VOIE POSTALE, PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE, À LA MAIRIE D'ENGENVILLE, SIÈGE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, OÙ ELLES SERONT ANNEXÉES AU REGISTRE D'ENQUÊTE.

LE PUBLIC POURRA ÉGALEMENT TRANSMETTRE SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS PAR MESSAGERIE ÉLECTRONIQUE À L'ADRESSE SUIVANTE : [ddpp-sei-sidesup@loiret.gouv.fr](mailto:ddpp-sei-sidesup@loiret.gouv.fr) PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE. LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS TRANSMISES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE SERONT CONSULTABLES SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE LOIRET DANS LES MEILLEURS DÉLAIS.

LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SERONT CONSULTABLES, PENDANT UN AN À COMPTER DE LA CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, À LA MAIRIE D'ENGENVILLE, À LA PRÉFECTURE DU LOIRET (DDPP/SEI) ET SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE LOIRET.

À L'ISSUE DE LA PROCÉDURE, LA PRÉFÈTE DU LOIRET PRENDRA UN ARRÊTÉ DE REFUS OU D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ASSORTI DE PRESCRIPTIONS.